



Villeneuve d'Ascq, le 8 juin 2018

**ARRETE**

**LE DIRECTEUR DE POLYTECH LILLE**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'université de Lille ;  
Vu les statuts de l'université de Lille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire en séance du 5 octobre 2017 ;  
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean-Christophe CAMART à la présidence de l'université de Lille en date du 15 décembre 2017 ;  
Vu les statuts de Polytech Lille approuvés par le conseil d'école du 28 juin 2002 et par le conseil d'administration de l'université Lille 1 du 8 novembre 2004 ;  
Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Guy REUMONT à la direction de Polytech Lille en date du 8 février 2018 ;

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur **Fabrice VASSEUR (ASI)**, responsable du service financier de Polytech Lille, à Madame **Aline DEJAEGERE (AAE)**, responsable administrative et financière de Polytech Lille et à Monsieur **Nicolas BURLION (PR)**, à l'effet de certifier le service fait dans SIFAC, au nom et pour le compte du directeur de Polytech Lille, dans la limite des crédits du Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 931 et des centres financiers (CF) qui y sont rattachés.

**Article 2**

Le présent arrêté est soumis à publicité, par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.

**Article 3**

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le directeur de Polytech Lille



Guy REUMONT

